

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2008

Suite au courrier interfédéral, CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD Rail, UNSA adressé à la direction de l'entreprise à l'issue de la forte mobilisation des agents de la SUGE le 29 avril dernier, l'ensemble des organisations syndicales ont été convoquées au siège de la direction générale le mercredi 28 mai 2008.

En préalable de la réunion présidée par la direction de la sûreté et par un représentant RH de la direction générale, les organisations syndicales CGT CFDT FO CFTC SUD Rail UNSA ont rappelé à la direction, à travers une déclaration unitaire, l'ensemble des revendications pour lesquelles les cheminots de la SUGE se sont inscrits dans l'action de grève du 29 avril.

Il a également été précisé que la direction devait tenir compte du fort mécontentement de l'ensemble des cheminots de ce service, mécontentement exprimé avec près de 50 % d'agents en grève, tous collègues confondus. Il a été aussi rappelé la participation importante de l'encadrement dans cette journée d'action.

Les organisations syndicales, inscrites dans l'action unitaire du 29 avril 2008, ont interpellé la direction prévenant que celle-ci devait être en capacité, au cours de la réunion, d'annoncer des mesures immédiates et concrètes. Pour les organisations syndicales, il ne pourrait en être autrement même si certains aspects pouvaient être traités dans des groupes de travail à venir prochainement. À l'inverse, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD Rail, UNSA décideraient avec l'ensemble des cheminots du service du prolongement et des suites à donner à l'action du 29 avril 2008.

Positions et propositions de l'entreprise :

Reconnaissance de la pénibilité

Avant la démarche unitaire, la direction de l'entreprise avait identifié 3 emplois repères du métier SUGE (agent PCNS, agent CTS, agent UNT) soit 67 cheminots de la SUGE concernés.

Au cours de la démarche unitaire et dans le cadre de la DCI avant l'action du 29, la direction a rajouté, sous la pression des organisations syndicales, un quatrième emploi repère (agent opérationnel) soit 1530 agents rajoutés à la liste précédente.

Après l'action du 29 avril, la direction indique en réunion avoir identifié 2 emplois repères supplémentaires (ADPX et les

Maîtres Chiens). Ces deux emplois repères seront inscrits à la liste des métiers reconnus pénibles lors de la table ronde pénibilité du 9 juin. Le nombre de cheminots de la SUGE faisant l'objet d'une reconnaissance de la pénibilité avérée est ainsi porté à près de 1700 agents.

La délégation CGT est intervenue afin d'exiger que l'emploi repère concernant les DPX soit également repris dans la liste des métiers à pénibilité avérée. La CGT a argumenté sa demande en prenant appui sur la nature des missions réellement réalisée par les DPX. En réponse, le responsable SFG stipule que cet emploi repère ne peut être repris dans la liste des métiers à pénibilité avérée considérant que :

- La vocation d'un DPX n'est pas celle de devenir « dixit » un super agent opérationnel
- Le rôle du DPX est plus de l'ordre « organisationnel » (suivi des agents opérationnels, RPA, appui, etc.)
- Un DPX intégré dans une équipe opérationnelle est en rajout d'une équipe normalement constituée. Le taux de production déterminé pour une brigade n'inclut pas la présence d'un DPX).

Aucune demande n'a été formulée de la part de la direction de la SUGE, exigeant des DPX d'atteindre l'objectif de 50% de présence opérationnelle dans une équipe.

Par ailleurs la direction de la SUGE précise que le rôle d'un DPX n'est pas de suivre une équipe opérationnelle dans la totalité du créneau horaire de la mission.

A contrario des affirmations de la direction SUGE, la délégation CGT dénonce l'écart entre la théorie de la direction et la réalité du terrain. La délégation CGT soutient aussi, que les DPX intègrent régulièrement une équipe opérationnelle et ce pour pallier des absences de toute nature, en lien direct avec le problème du sous-effectif. Sous la pression de l'obligation de garantir les missions contractualisées, les DPX n'ont d'autres choix que celui d'être régulièrement présents dans une équipe opérationnelle. À défaut de garantir la production imposée, les DPX s'exposeraient à des sanctions quant à leurs déroulements de carrière. Pour la CGT, dès lors que les DPX intègrent régulièrement des équipes opérationnelles en horaires décalés, ceux-ci doivent être repris dans la liste des emplois repères ou la pénibilité avérée est reconnue par l'entreprise.

La direction de la sûreté, ayant pris acte, annonce la possibilité d'une clause de revoyure concernant l'emploi repère « DPX ». et ce à l'issue de la table ronde « pénibilité » en date du 09 juin prochain. Une étude au cas par cas, et plus particulièrement en province, sera effectuée par la direction afin d'intégrer les postes DPX (correspondant à la situation évoquée par la CGT) dans la liste des métiers à pénibilité avérée.

Sur les mesures propres à diminuer la pénibilité pour les emplois repères retenus, la direction indique que plusieurs axes de travail sont menés à partir des premières réflexions issues de l'expérimentation faite sur la brigade de LILLE :

- Sur l'aménagement des postes de fin de carrière, la direction étudie quels pourraient

être les postes à pénibilité moindre ou pourraient être affectés les agents de la SUGE au-delà de 55 ans.

- L'expérimentation faite sur la brigade pilote de LILLE (d'une durée de 12 à 18 mois) devrait dégager des pistes de nature à réduire la pénibilité (contraintes physiques, conditions d'exercice du métier, environnement du travail, temps contraint...). À l'issue de l'expérimentation, les CHSCT seront aussi associés sur les mesures définies.

📁 LES EFFECTIFS

Avant l'action du 29 avril, la direction de l'entreprise annonçait, lors des réunions des 16 et 23 avril 2008, 55 autorisations de recrutement pour le premier semestre 2008. Elle indiquait par ailleurs avoir identifié un retard de 41 agents par rapport au cadre d'organisation.

Aucune précision n'était apportée quant au volume d'autorisations d'embauches pour le deuxième semestre. La délégation CGT indiquait (tout comme elle l'a rappelé dans la déclaration faite à la CFHSCCT « commercial » du 27 mai dernier) avoir identifié pour sa part un retard d'environ 100 embauches pour atteindre le cadre d'organisation.

Après l'action du 29 avril, la Direction indique avoir déjà effectué 24 embauches (dont 18 recrutements externes) sur les quatre premiers mois de l'année. À ces 24 embauches, se rajoutent 18 supplémentaires intégrant la session de formation du 02 juin 2008.

Pour le deuxième semestre, la direction annonce la programmation de 5 sessions de formation (15 juillet pour la première) intégrant entre 15 et 18 agents par session (soit entre 75 et 90 embauches pour le deuxième semestre).

La délégation CGT demande que la direction apporte des précisions sur l'affectation par brigade de ces 130 embauches prévisionnelles afin que chaque IRP régionale soit en capacité d'effectuer un suivi de ces autorisations d'embauches.

Bien que notant une avancée sur la question de l'emploi, la délégation CGT demande qu'un état des lieux soit effectué par brigade afin de recenser le nombre d'Interruption Longue Durée (ILD) ainsi que le nombre d'emplois à réaliser au titre du temps partiel. La direction propose de faire un état des lieux

précis, lors d'un premier groupe de travail concernant les effectifs, prenant en compte les flux entrants et sortants.

REMUNERATION

Avant l'action du 29 avril, la direction précisait qu'elle **pourrait** envisager l'alignement de l'ICPA province sur celle de Paris **si** l'évolution des modes de fonctionnement de l'entreprise devait conclure à une évolution des sujétions du métier AGSUV.

Sur l'intégration des indemnités de port d'armes dans la prime de travail, la direction déclarait qu'elle ne pouvait accepter, ce sujet ayant fait l'objet de débats dans le cadre de la réforme du régime de retraites.

Sur l'augmentation du nombre de qualification C et D, la Direction précisait qu'un état des lieux concernant le nombre de qualification C pour assurer en situation prévisionnelle le rôle de chef de mission servirait de référence et **pourrait** conduire à une augmentation progressive du nombre de qualification C. Une évolution des compétences serait aussi de nature à permettre d'augmenter le nombre de qualification D (PCNS par exemple).

Après l'action du 29 avril, la direction propose, dans un premier temps, l'alignement progressif (quatre semestres) de l'ICPA province sur celle de Paris à compter du 1^{er} janvier 2009. Après les interventions des organisations syndicales, précisant qu'un alignement progressif de quatre semestre pour un écart de 20 euros ne pouvait pas être perçue comme une mesure immédiate, la direction a proposé l'alignement progressif (toujours sur 4 semestres) à compter du 1^{er} juillet 2008. À la question de la CGT, la direction confirme que cette mesure sera appliquée sans les conditions telles que définies avant le 29 avril.

Sur l'intégration des indemnités de port d'armes dans la prime de travail, la direction RH précise qu'une réflexion sur une intégration partielle et progressive pourrait être envisagée dans le temps sous condition que les organisations syndicales entament un travail avec la direction sur l'organisation du métier de la SUGE. Hormis le fait que la direction RH rappelle « dixit » **qu'une porte était entrouverte**, elle n'a pas souhaité apporter d'informations plus précises sur ce qu'elle entendait par « débat sur l'organisation du métier ».

Sur le déroulement de carrière, la direction propose de traiter cette question dans un groupe de travail, ou l'état des lieux sur la situation **conduira** à une augmentation du nombre de qualification C à partir du prochain exercice de notations. La Direction propose également de nommer l'ensemble des 55 moniteurs TIS sur la qualification D (actuellement 12 le sont). La délégation CGT a exigé aussi que des mesures soient prises pour augmenter, dès 2008, le nombre de niveaux de B1 à B2 (argumentant que régulièrement des agents placés sur le premier niveau de la qualification B étaient amenés à assurer le rôle de chef de mission). La Direction indique que cette question pourrait être abordée dans le groupe de travail, afin qu'un état des lieux puisse être fait.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Sur proposition de la direction, les conditions de travail (étant un vaste sujet) seront abordées dans un groupe de travail. La délégation CGT a exigé, que d'ores et déjà, plusieurs thèmes y soient inscrits : organisation du travail, réglementation du travail, composition et mixité des équipes, locaux prenant en compte le personnel féminin, les moyens de communication. Le contenu du groupe de travail sur les conditions de travail restant à définir, la délégation CGT exigera aussi que figure la question de l'activité cynophile, les moyens individuels de protection, les conséquences de l'application du décret portant sur les missions en civil...

SUR LA TENUE ET L'APPELLATION

La direction confirme sa position initiale. La délégation CGT indique, que le groupe de travail mis en place par la direction de la sûreté n'engageait qu'elle. Il a également été rappelé que la tenue étant un outil de travail, la question d'une inscription dans le dos, et le changement d'appellation sera traitée, sous l'angle sécurité et conditions de travail, dans un groupe de travail issu de la CFHSTC « commercial », ainsi que dans l'ensemble des CHSTC compétents. La délégation CGT a également rappelé au souvenir de la direction les difficultés que celle-ci avait rencontrées lors de la mise en place de la tenue actuelle.

En conclusion de la réunion, la direction enverra ce jour un relevé de décisions de la réunion et nous précise sa volonté de faire évoluer la situation dans un climat apaisé. En complément des propositions faites, elle nous informe de la mise en place de plusieurs groupes de travail, avec le calendrier suivant :

- 10 juin et 02 juillet 2008, groupe de travail ayant pour thème l'emploi, le déroulement de carrière, la pénibilité
- Septembre 2008, groupe de travail ayant pour thème les conditions de travail

D'autres dates intermédiaires pourraient être proposées si besoin était d'approfondir les discussions dans les groupes de travail.


La teneur de la réunion, avec les mesures annoncées, montre que l'action du 29 avril a pesé. Néanmoins, ces mesures demeurent encore insuffisantes au regard des revendications portées depuis plusieurs mois par les organisations syndicales et lors de l'action.

Lors des réunions à venir, la direction doit confirmer et annoncer d'autres mesures si elle veut rétablir un climat social plus serein.

La CGT poursuivra sa démarche unitaire, avec la volonté de proposer des initiatives qui permettent de maintenir intact le rapport de force établi le 29 avril 2008. Ceci sans l'affaiblir dans des formes d'actions ne visant qu'une date et qui oublierait au passage les revendications.

Les organisations syndicales au vu du contexte examineront l'opportunité de déposer une nouvelle DCI la semaine prochaine, pour peser sur les réunions prévues et susceptibles d'être reportées. La CGT invite les cheminots de la SUGE à participer aux actions en préparation durant la semaine du 9 au 13 juin ainsi que fin juin, à la SNCF et interprofessionnelle le 17 juin, sur les retraites et les 35 heures.

Leur forte participation montrera à la Direction une mobilisation des agents de la SUGE toujours intacte.

Je souhaite :	NOM :	Prénom :
<input type="checkbox"/> prendre contact	Adresse :	
<input type="checkbox"/> me syndiquer	
	Code Postal :	Ville :
	Date de naissance :/...../.....	
	Etablissement :	
	Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex	
	Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : www.cgtcheminot.fr	